L'égalité des droits
de St-Gingolph à Oberwald



La fresque du souvenir

Les députés valaisans ne peuvent oublier l'entrée de leur canton dans la Confédération même aux heures sombres où l'on bafoue le fédéralisme.
En effet, ils siègent devant une fresque qui représente ce moment historique.
Le peintre de l'école de Savièse **Ernest Biéler** y a représenté les deux délégués valaisans, **Michel Dufour** (habit grenat) et Leopold de Sépibus, prêtant serment devant la Diète fédérale.
En arrière-plan, quelques symboles fort du Valais, Valère et Tourbillon, Matthieu Schiner et Georges Supersaxo. Devant, le monde rural et traditionnel.
Cette fresque orne la **salle du Grand Conseil**, au casino de Sion, **depuis 1943**.
© NF 4.12.2014 - SHVR

La 1ère transition vers la démocratie 1790 – 1815

Avant de devenir suisse, le Valais connaît une **période agitée**. Les idées de la révolution française gagnent du terrain.
Le Bas-Valais, francophone, commence à s'émanciper.
En 1798, sollicitée par certains politiques helvétiques, la France envahit la Suisse et y cautionne la République helvétique, calquée sur le modèle français, qui dure du 12 avril 1798 au 10 mars 1803. Le Valais lui est assujetti.
A ce moment-là, Napoléon sépare le Valais de la Confédération et crée la République rhodanienne, en fait un protectorat français. Il peut ainsi mieux contrôler les passages des Alpes. Il finira par annexer le Valais, devenu le département du Simplon, le 13 décembre 1810.
Après le départ des Français en décembre 1813, un gouvernement provisoire voit le jour sous le contrôle de l'armée autrichienne. Il préconise un retour à la situation économique et politique d'avant 1798, soit de la domination du Haut sur le Bas-Valais. Le Bas refuse cette restauration et envoie Charles-Emmanuel de Rivaz à Zurich pour négocier avec la Confédération helvétique.
© NF 4.12.2014

Treize dizains

Le nombre de dizains est une des pierres d'achoppement. Les propositions de découpage territorial varient entre dix, comme dans l'éphémère République du Valais de 1798, jusqu'à quinze selon une demande du Bas-Valais. Ce sera finalement treize.
Chaque dizain envoie quatre députés à la Diète cantonale où quatre voix sont également attribuées à l'évêque de Sion.
L'acceptation de cette constitution convainc la Diète fédérale d'accepter le Valais comme **vingtième canton** suisse.
© NF 4.12.2014

